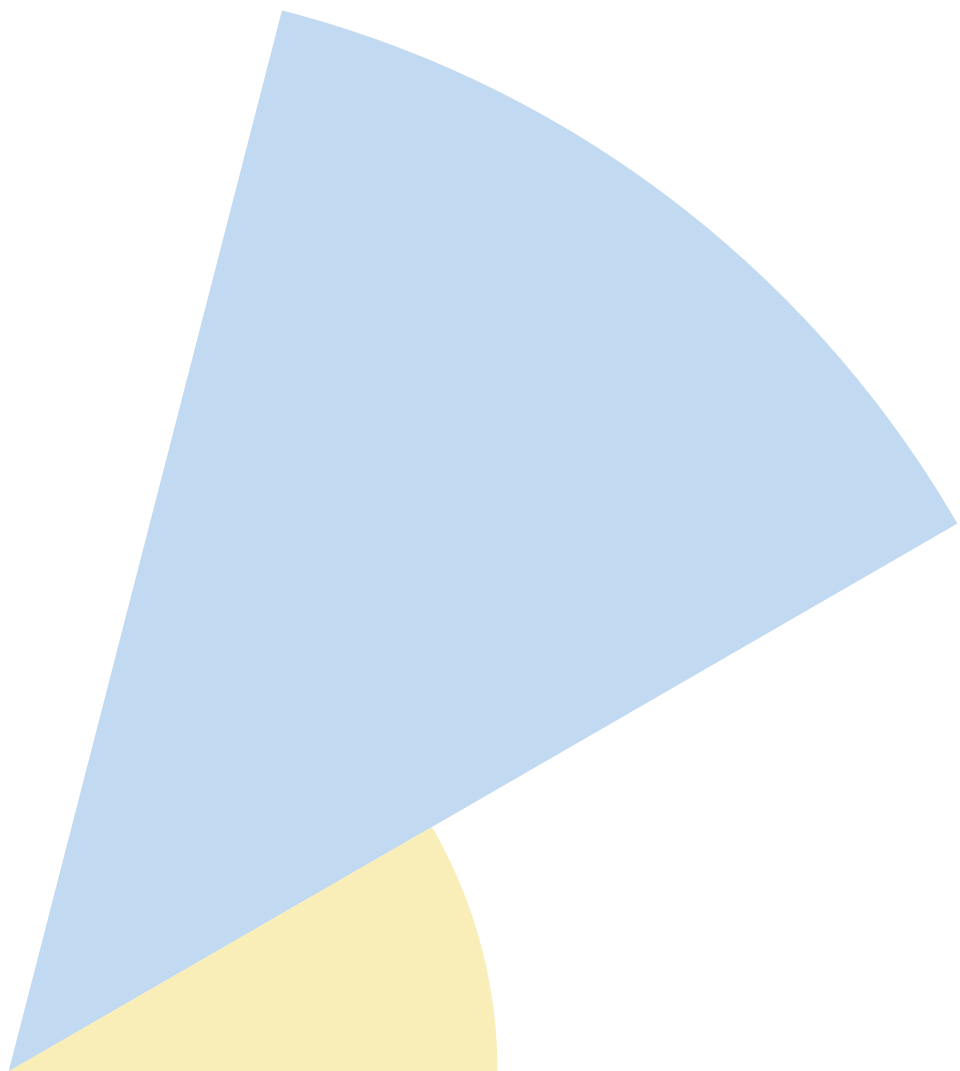


La pauvreté monétaire en Auvergne-Rhône-Alpes



Pauvreté monétaire en Auvergne-Rhône-Alpes : moins importante que dans l'Hexagone mais avec des disparités territoriales

La proportion des personnes en situation de pauvreté est un peu plus faible en Auvergne-Rhône-Alpes qu'en France métropolitaine, mais concerne tout de même un million de personnes ; les disparités départementales et territoriales sont nombreuses. L'Allier et la Loire ainsi que certaines zones de l'Ardèche et de la Drôme sont les plus touchés. Dans chaque classe d'âge, les habitants de la région sont moins exposés à la pauvreté que dans l'ensemble de la population française. Les familles monoparentales d'Auvergne-Rhône-Alpes sont, comme au niveau national, les plus concernées. Les résidents des communes urbaines sont nettement plus sujets à la pauvreté que ceux des communes rurales. Les plus isolées d'entre elles sont davantage concernées. Les revenus des ménages en situation de pauvreté sont caractérisés par la prépondérance des prestations sociales. Le système de redistribution permet de réduire de plus d'un tiers la part de ménages sous le seuil de pauvreté.

En 2020, en Auvergne-Rhône-Alpes, 12,7 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté monétaire, soit près d'un million de personnes. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian métropolitain. En 2020, il équivaut, selon la source Filosofi, à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). Ce dénombrement n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines situations susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme celles des résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population recensée de la région, ou celle des sans-abris.

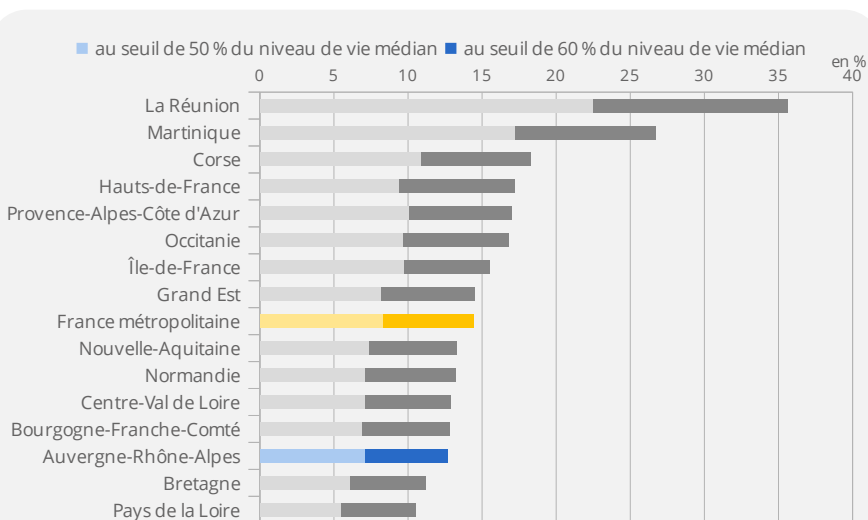
Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des régions métropolitaines où le taux de pauvreté est relativement modéré malgré des disparités territoriales importantes. Parmi les treize régions de France métropolitaine, elle se classe comme la 3^e moins pauvre ▶ **figure 1**. En 2020, son taux de pauvreté est 1,7 point de pourcentage moins élevé que celui de la France métropolitaine qui s'établit à 14,4 %.

Les situations de plus grande pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 %, le taux reste, pour Auvergne-Rhône-Alpes, au-dessous de la moyenne nationale : 7,1 % contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des régions n'est pas réellement modifié. En France métropolitaine, Auvergne-Rhône-Alpes se positionne parmi celles

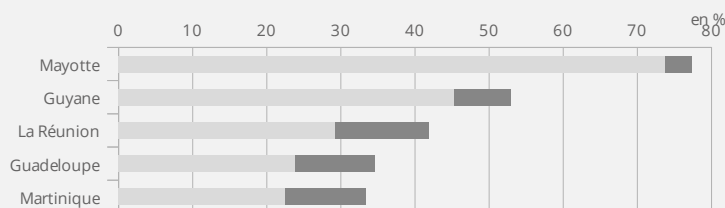
où le taux est le plus faible (8^e position par ordre décroissant). Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit en Auvergne-Rhône-Alpes à 10 820 euros annuels pour une personne seule, contre 10 740 pour la population en situation de pauvreté monétaire de l'ensemble de la France métropolitaine.

Ce niveau de vie médian des personnes pauvres est 2,1 fois inférieur à celui de l'ensemble de la population de la région (23 110 euros). Cinq régions ont un niveau de vie médian des personnes les plus pauvres inférieur à Auvergne-Rhône-Alpes, classant la région 6^e derrière Grand Est (10 780 euros), Occitanie (10 730), Corse (10 630), Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 600) et Île-de-France (10 340).

▶ 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Source : Insee, Enquête Budget de famille 2017 (extension DOM).

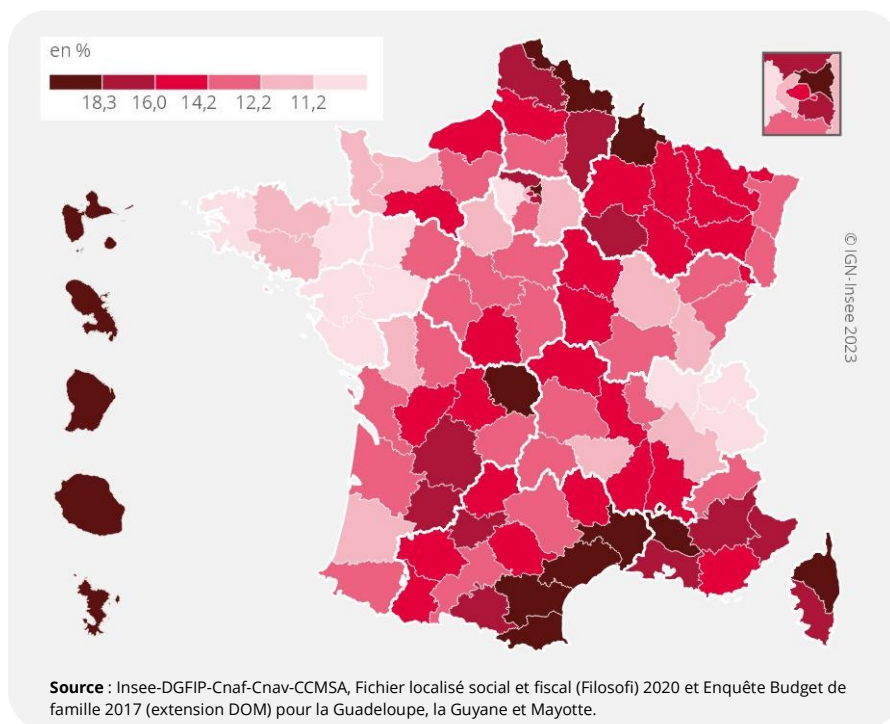
Note : Du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF), réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017, a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

L'Allier et la Loire sont les départements les plus touchés par la pauvreté

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables ▶ **figure 2**. Cette dernière est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis, où plus d'un quart de la population vit sous le seuil de pauvreté, ainsi que dans les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord (taux de pauvreté compris entre 18,3 % et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, deux départements de la région, l'Allier (15,3 %) et la Loire (15,0 %), ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne métropolitaine. Ils se classent parmi le tiers des départements les plus touchés (respectivement en 31^e et 35^e position par ordre décroissant). La Drôme (14,4 %), l'Ardèche (14,3 %), le Rhône (14,1 %), le Cantal (13,2 %) et le Puy-de-Dôme (13,2 %) sont au milieu de ce classement. La Haute-Loire (11,9 %) occupe le 78^e rang. Les taux de pauvreté de l'Isère (11,3 %), de l'Ain (10,5 %), de la Savoie (10,3 %) et de la Haute-Savoie (9,4 %) sont parmi les 15 plus faibles des départements de France métropolitaine.

▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département



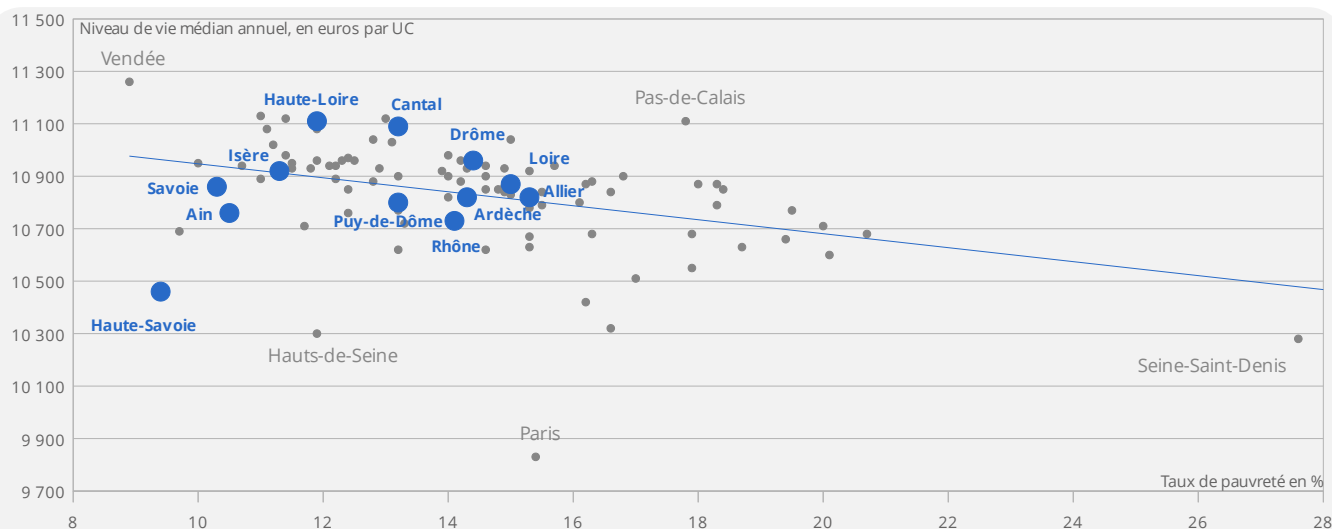
En Haute-Savoie, cohabitent faible taux de pauvreté et niveau de vie médian des personnes pauvres particulièrement bas

Dans les départements de la région comme ailleurs, un taux de pauvreté élevé s'accompagne le plus souvent d'un niveau de vie médian des personnes pauvres plus faible

▶ **figure 3**.

La Haute-Savoie, 2^e taux de pauvreté le plus bas de France, se démarque néanmoins par un niveau de vie médian des plus pauvres parmi les dix plus faibles de l'Hexagone (10 460 euros).

▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des ménages pauvres, par département



Lecture : Dans le Cantal, le taux de pauvreté est de 13,2 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 11 090 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Familles monoparentales, personnes seules et jeunes sont les plus concernés par la pauvreté

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En effet, dans la région, il atteint 20,3 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans contre 8,8 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus **► figure 4.**

Toutefois, les habitants de la région sont, dans chaque classe d'âge, moins fréquemment touchés par la pauvreté que les résidents de France métropolitaine de la même tranche d'âge.

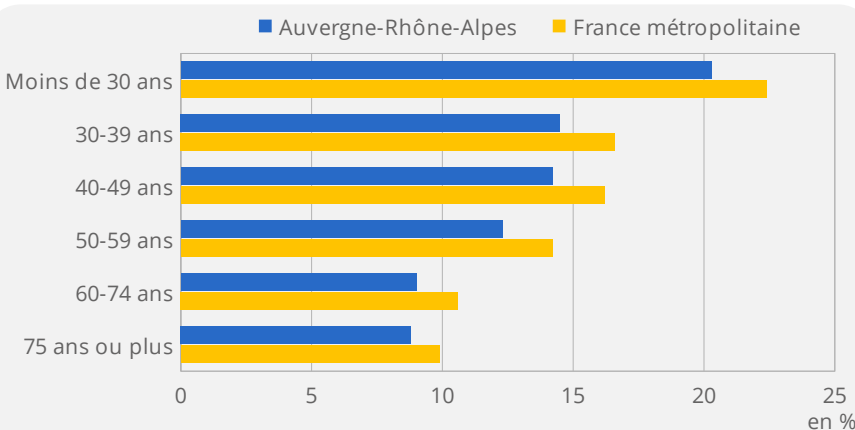
Les écarts sont plus marqués pour les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 40 ans, 2,1 points d'écart avec la moyenne nationale pour les moins de 30 ans et pour les 30-39 ans. Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des quatre régions de l'Hexagone où les jeunes sont moins fréquemment pauvres.

Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment confrontées à la pauvreté.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 25,7 % de la population des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté **► figure 5.** Les membres des familles monoparentales apparaissent ainsi deux fois plus souvent pauvres que ceux de l'ensemble des ménages de la région (comme au niveau national). Après les familles monoparentales, ce sont les personnes vivant seules, hommes (17,8 %) ou femmes (16,6 %), qui sont les plus concernées par la pauvreté devant les couples avec enfant(s) (11,2 %) et ceux sans enfant (5,3 %).

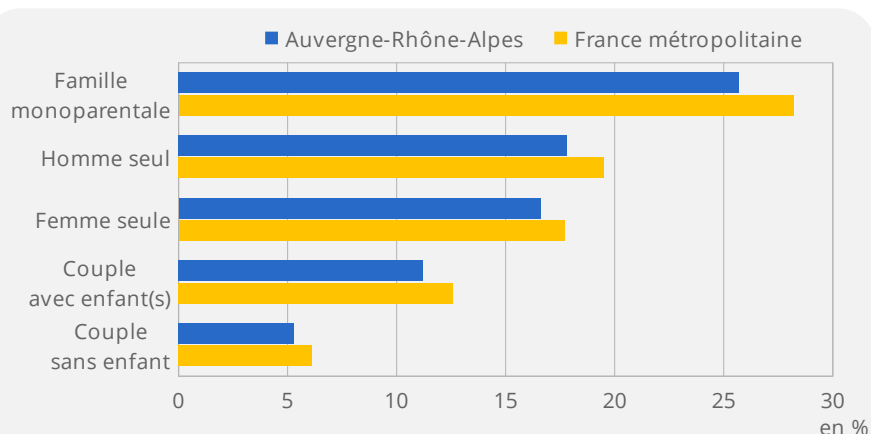
Dans la région, la population est moins exposée qu'au niveau métropolitain quel que soit le type de ménage auquel elle appartient. Les écarts avec la moyenne métropolitaine sont les plus marquées pour les membres des familles monoparentales.

► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités « ménages » et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part. Par exemple, dans les couples, le taux de pauvreté est le même pour les deux conjoints. Néanmoins, les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (40,7 % en France métropolitaine) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (25,7 % en France métropolitaine). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les personnes en situation de pauvreté.

Une pauvreté accentuée au sein des communes urbaines

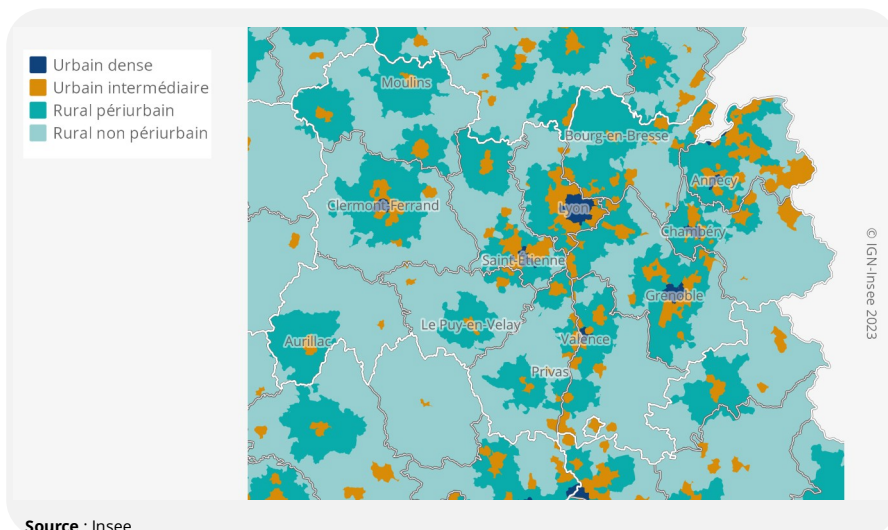
La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre **types d'espace**, du plus urbain au plus rural ▶ **figure 6**.

La proportion de personnes pauvres diffère selon la densité du territoire dans lequel elles vivent. Elle est notamment plus forte dans les communes urbaines denses (comme Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et quelques communes limitrophes), où elle touche 17,0 % de la population des ménages dans la région contre 18,1 % en France métropolitaine ▶ **figure 7**. Le taux de pauvreté est moins élevé au sein des ceintures urbaines, des centres urbains intermédiaires (comme Moulins, Aurillac ou Le Puy-en-Velay) et des communes urbaines de plus petite taille (comme Annonay, Thiers ou Privas). Il reste aussi en deçà du taux observé au plan national (12,2 % contre 13,8 % en France métropolitaine).

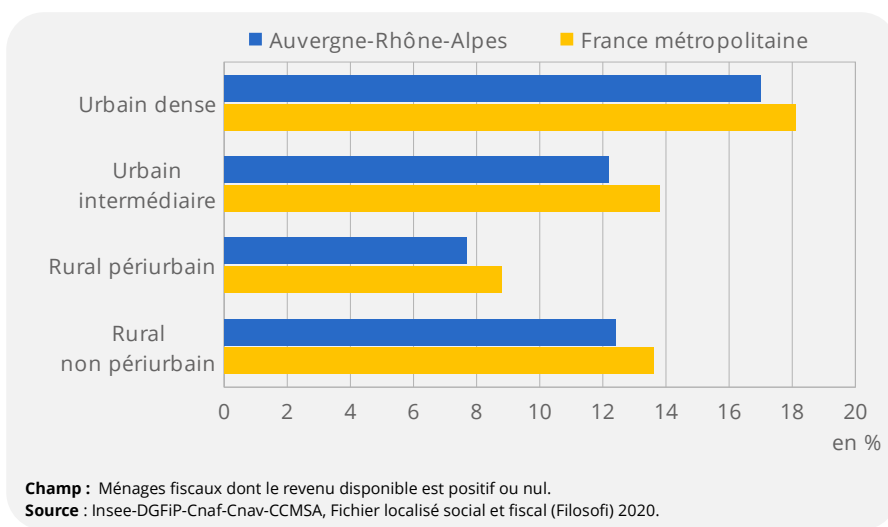
Les communes rurales sous influence d'un pôle, que l'on qualifie de « périurbaines », sont les moins touchées par la pauvreté (7,7 %). Dans les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées, la population est davantage touchée par la pauvreté (12,4 %). Le taux de pauvreté pour les communes rurales, périurbaines ou non, reste dans la région d'un niveau nettement inférieur à celui observé dans les communes de même type au plan national (respectivement 8,8 % et 13,6 %).

Dans la région comme en France, les taux de pauvreté sont généralement plus élevés dans les métropoles que dans les communautés de communes avoisinantes ▶ **figure 8**. Éloignées des métropoles, les intercommunalités du Vivarais, du Diois et des Baronnies font partie des EPCI présentant des taux de pauvreté les plus élevés au niveau national.

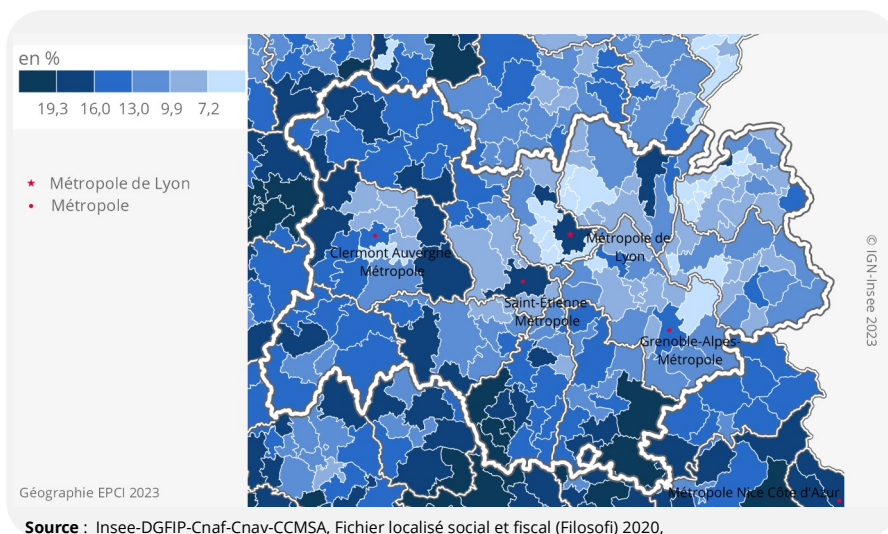
▶ 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



Les prestations sociales constituent plus d'un tiers des revenus des ménages en situation de pauvreté

Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière.

Les prestations sociales constituent ainsi 35,0 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part sept fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (5,3 %)

► **figure 9.** Dans une région moins marquée par la pauvreté, ces parts sont moins élevées qu'en France métropolitaine (respectivement 36,8 % et 5,9 %). Au sein des prestations, le premier poste est celui des minima sociaux (15,7 %). Le reste se partage entre prestations logement (9,3 %) et familiales (10,0 %). En 2020, Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des régions métropolitaines où la part d'allocataires d'un des minima sociaux (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans est la plus faible (6,8 % dans la région contre 8,3 % dans l'Hexagone). La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population des 60 ans ou plus est quant à elle plus marquée (2,8 %, 7^e rang par ordre décroissant).

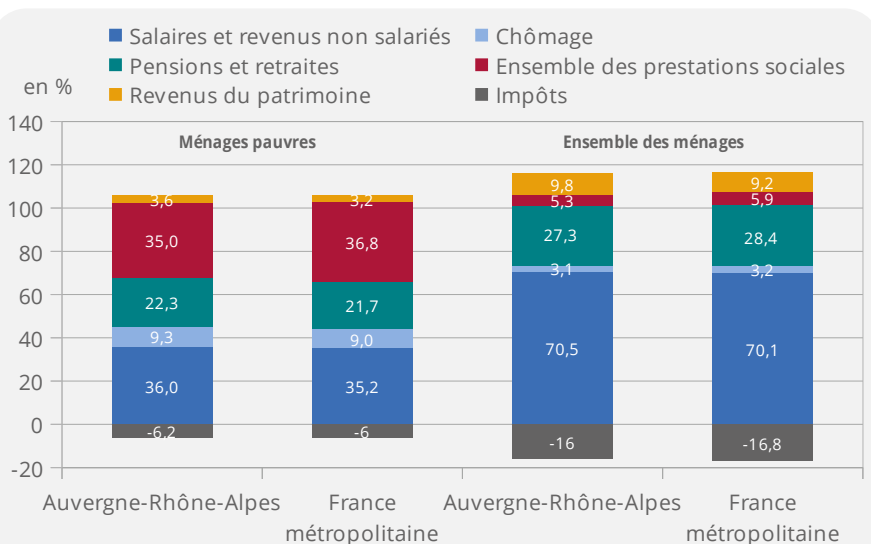
Les indemnités de chômage sont, elles aussi, plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 9,3 % du revenu disponible contre 3,1 % pour l'ensemble des ménages.

Les revenus d'activité, salariée ou non, composent une part équivalente aux prestations sociales dans le revenu disponible des ménages en situation de pauvreté (36,0 %). Cette part est néanmoins nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (70,5 %).

Les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes ou à temps partiel, ou ceux simplement faiblement rémunérés.

Les pensions, retraites et rentes, ne constituent que 22,3 % du revenu disponible des ménages pauvres. Enfin,

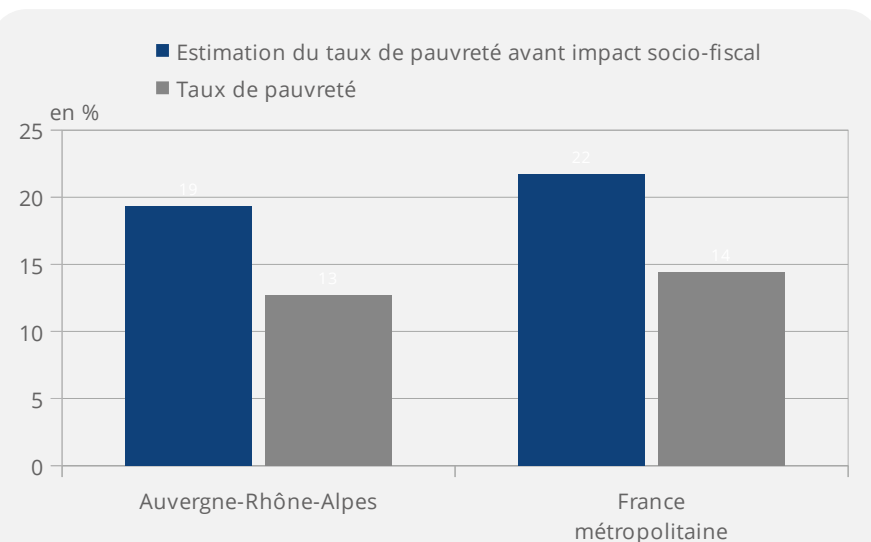
► 9. Décomposition du revenu disponible des ménages



Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Champ : Ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

les revenus du patrimoine comptent pour 3,6 % du revenu disponible contre 9,8 % pour l'ensemble des ménages.

Les mécanismes de redistribution atténuent la pauvreté

Les mécanismes de redistribution à l'échelle nationale (prélèvement d'impôts et versement de prestations sociales) permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Ainsi, avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations

sociales perçues et des impôts directs payés, 19,3 % des ménages d'Auvergne-Rhône-Alpes pourraient être considérés comme pauvres ► **figure 10.**

Les mécanismes socio-fiscaux de redistribution entraînent une nette diminution du taux de pauvreté, de 6,6 points de pourcentage dans la région (-7,3 points en France métropolitaine).

Pour les départements de la région, cette baisse varie de 3,7 points de pourcentage en Haute-Savoie à près de 8 points dans la Loire et l'Allier.